



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 3 octobre 2024 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Philippe Herminjard
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

07 / 2024

La séance est précédée d'une présentation du « PDI – PA5 » par Agglomération Rivelac et d'un échange

M. le Président ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter les débats, au public, aux téléspectateurs et internautes, ainsi qu'aux agents communaux (huissière et agent de police) qui assurent la bonne marche des séances.

1. Appel

81 personnes présentes, 18 personnes absentes, dont 1 sans excuse (M. L. Brawand). M. A. Dormond, municipal, est excusé.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2024

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l'ordre du jour :

- 5.2 En remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire, reporté à la séance du 14 novembre 2024
- 6.1 De deux membres et d'un membre suppléant à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Mickael Bertschy (VL), Mmes Elodie Lopez (da.) et Carole Meyer (da.), démissionnaires
- 6.2 D'un membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire
- 13.3 Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu ? »
- 13.4 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Situation d'urgence précaire Vevey - Riviera - Vaud »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau et correspondance

- La Ville de Vevey souhaite renforcer ses actions et sa politique en faveur des seniors. Pour ce faire, la Municipalité invite les seniors à répondre à un sondage dont l'analyse des résultats permettra de préciser les contours d'une politique des seniors renforcée
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 14 novembre 2024 pour répondre à l'interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR) « Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!! »
- Lettre de M. H. Gyger annonçant sa démission du Conseil communal

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024

Mme S. Dohr revient sur la correspondance relative à la situation qui prévaut aux abords de la gare et la présence dans cette zone de personnes qui s'adonnent au trafic de drogue. Le procès-verbal ne mentionne pas l'entier des informations données par le président et cette lettre ne figure pas en annexe au procès-verbal. Quelle est la procédure en la matière ?

M. le Président rappelle que tant lui-même et le secrétariat municipal lui ont déjà fait part d'explications à ce sujet. Cette procédure relève de la loi sur la protection des données personnelles. Les courriers peuvent être consultés auprès du secrétariat municipal. A noter que la presse a largement relaté ces préoccupations.

Mme S. Dohr indique qu'elle a effectivement été informée de cette procédure. Elle souhaitait que l'ensemble du Conseil en soit informé pour qu'à l'avenir tout le monde sache comment sont traitées les lettres qui sont annoncées devant le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 est adopté à une large majorité (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1 En remplacement de M. Mickael Bertschy (VL), démissionnaire

5.2 En remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire

M. le Président indique que le remplacement de M. H. Gyger n'a pas pu être traité dans les délais ; il est donc reporté à la séance du 14 novembre 2024. Il remercie les personnes démissionnaires de leur engagement, puis assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Eric Bays, en remplacement de M. Mickael Bertschy (VL), démissionnaire

6. Elections complémentaires

6.1 De deux membres et d'un membre suppléant à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Mickael Bertschy (VL), Mmes Elodie Lopez (da.) et Carole Meyer (da.), démissionnaires

Les candidatures de Mme M.-A. Carteron et de M. H. Queyranne sont présentées comme membres. Mme S. Jamet est présentée pour le poste de membre suppléant.

Sans autre proposition, Mme Marie-Anna Carteron (VL) et M. Hervé Queyranne (da.) sont élus membres, Mme Sandra Jamet (da.) est élue membre suppléant à la Commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite et par acclamation.

6.2 D'un membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire

La candidature de M. V. Matthys est présentée.

Sans autre proposition, M. Vincent Matthys (PS) est élu membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

7. Nominations

7.1 Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de M. Patrick Bertschy, intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... »

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
<u>Membres :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Pierre Butty

	UDC	Mme	Fabienne Despot
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Monique Gavin
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	Mme	Sandra Jamet
	PLR	M.	Victor Marinelli
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	EAV	M.	Patrick Fleury
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	Verts	M.	Colin Wahli

8. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

9. Préavis / Rapports-préavis

9.1 Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2024/P28)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2 Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2024/P29)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.3 Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera (2024/P30)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Alexandre Beausire
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	da.	Mme	Hélène Gandar
	da.	Mme	Valérie Luccarini
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	da.	M.	Hervé Queyranne
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	PLR	M.	Jacques Sauvonnnet
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	Verts	M.	Tom Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Marion Houriet
	PLR	Mme	Sandra Marques
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	EAV	Mme	Karine Römer
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
	UDC	---	

9.4 Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2024/P31)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapports des commissions

10.1 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2025 (2024/P25)

Rapport : Mme Marianne Ghorayeb

Mme S. Marques indique que le groupe PLR tient à exprimer son inquiétude face à la gestion des finances de notre ville. Cela nous pousse à réfléchir : sommes-nous encore capables de trouver le bon équilibre entre une gestion rigoureuse de l'argent public et des services de qualité pour tous ? Il est temps que la Municipalité agisse avec bon sens, en priorisant les projets qui apportent un vrai changement pour la population. Chaque franc doit être dépensé intelligemment pour garantir un avenir solide à notre commune. L'inflation pèse sur le pouvoir d'achat des contribuables et nous nous devons de les soutenir. Afin de soulager les Veveysannes et les Veveysans, le PLR propose une réduction modeste d'un point d'impôt pour l'année à venir. Cela offrira un soulagement fiscal à nos citoyens, d'autant plus que ces dernières années ont été marquées par des hausses du coût de la vie, énergie, charges sociales, assurances, etc. Le PLR appelle la Municipalité à prendre ses responsabilités en revoyant ses priorités et en rendant les dépenses publiques plus efficaces, au bénéfice de tous les habitants, et pas seulement d'une minorité. Elle invite donc le Conseil à soutenir cette proposition pour offrir un souffle d'air aux habitants et habitantes de Vevey. L'amendement propose de modifier l'article premier de l'arrêté d'imposition de la manière suivante :

Il sera perçu pendant 1 an(s), dès le 1er janvier 2025, les impôts suivants : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers en pour-cent de l'impôt cantonal de base : 73.5% au lieu de 74.5%.

Mme E. Carruzzo Evéquo souhaite exprimer la position claire du groupe des Vert.e.s en faveur du maintien du taux d'imposition communal actuel. Le budget communal étant déficitaire, diminuer les recettes fiscales ne ferait qu'aggraver la situation et reviendrait à mettre en danger des services publics cruciaux, sur lesquels nos concitoyennes et concitoyens comptent au quotidien. Pour stabiliser nos finances, nous ne pouvons pas compter uniquement sur l'imposition du revenu des entreprises. En effet, ces revenus peuvent fluctuer de manière importante en fonction de la conjoncture économique globale et des performances individuelles des entreprises. S'appuyer principalement sur cette source de revenus fiscaux serait prendre un risque inconsidéré, particulièrement en ces temps d'incertitudes économiques et géopolitiques. Troisièmement, nous avons des investissements importants à réaliser, investissements que le Conseil a jugés essentiels pour assurer la qualité de vie à Vevey. Il s'agit d'engagements concrets pour la sécurité publique, pour nos crèches, pour répondre à l'urgence climatique, pour la rénovation des écoles et des bâtiments communaux. Si nous affaiblissons nos ressources aujourd'hui, nous mettons en péril ces priorités fondamentales. Il est de notre devoir de mener une politique qui s'inscrit dans la durée. Nous devons penser au bien commun, avec une vision à long terme qui garantit la qualité de vie dans notre cité. Pour cela, il faut de la stabilité et de la prévisibilité dans les finances publiques. Préserver le taux d'imposition actuel, c'est faire preuve de responsabilité pour l'avenir de Vevey. Poursuivons sur cette voie pour construire une ville solidaire, écologique et durable.

M. L. Lavanchy constate que, comme une ritournelle lassante, revient chaque année une proposition de baisser le taux d'imposition communal, proposition basée non pas sur des réflexions comptables au vu des finances communales, ni même sur des choix de société argumentés, mais sur une répétition infinie de slogans sans lien avec la réalité communale. À part exceptionnellement CHF 100'000.- par-ci, le plus souvent CHF 15'000.- par-là, sur un budget 10'000 fois supérieur, il n'a pas entendu depuis des années une seule proposition réaliste, faisable sans dommages, de diminution des charges de la part de celles et ceux qui continuent pourtant de réclamer une diminution d'impôts. Le seul effet de leur proposition serait d'augmenter la dette de la commune. Curieuse responsabilité. Ce n'est pas que les demandeurs de diminution du taux d'imposition soient paresseux à chercher les économies, nous les cherchons tous, mais c'est bien que les besoins dans tous les domaines dont s'occupe la Ville sont réels, le plus souvent incompressibles, et risquent d'être encore plus importants dans les années qui viennent. Parce que lorsque l'État diminue le taux d'imposition cantonal, il y a fort à parier que les communes devront quand penser une partie des prestations supprimées plus haut. Vu les besoins réels, que personne ne conteste quand on y regarde de près, vu les manques de recettes à répétition d'année en année, la logique voudrait qu'on augmente l'impôt communal dans la même amplitude que la diminution décidée par le Canton afin d'équilibrer les budgets et de couvrir les besoins essentiels. La charge d'impôts ne serait ainsi augmentée pour personne, tout en améliorant significativement les finances communales. Mais nous savons que cela déclencherait, outre des cris, une récolte de signatures pour un référendum qui coûterait lui-même cher, pour un résultat hélas pratiquement connu d'avance. Voilà pourquoi le groupe da., en pesant consciencieusement les besoins et le réel, soutient la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition actuel, ce qui revient à diminuer, avec la décision cantonale, les impôts de chacune et de chacun.

Mme M.-A. Carteron indique que, parce qu'une baisse du taux d'imposition n'aurait pas de sens dans un contexte où l'entretien de notre patrimoine immobilier et le bon fonctionnement de notre ville nécessitent des investissements conséquents, Vevey Libre restera sur sa ligne et soutiendra le statu quo, et donc le maintien du taux actuel, sans hausse ni diminution.

M. B. Schobinger rappelle que le groupe UDC dépose chaque année un amendement dans ce sens. Il ne le fera pas cette fois et soutiendra l'amendement PLR. Les investissements n'ont que peu d'impact sur le budget. Pensons aux citoyens qui paient des impôts, qui voient leurs primes d'assurance maladie augmenter et qui ne bénéficient pas de subventions. Les dépenses de la commune ne font qu'augmenter, mais rien n'est fait contre le deal de drogue, pour les places de parc, pour la fluidité du trafic. Ce sont au final des gens qui consomment beaucoup moins, et qui en ont marre de payer pour cela. En matière de budgets, les résultats sont certes très faibles au niveau des économies. À une époque, on parlait de fermer un musée, de réduire le service de la communication, de supprimer celui du développement durable ; ces réflexions n'ont pas abouti. En revanche, ce qu'a fait la nouvelle Municipalité, c'est engager encore et encore, et l'on verra sûrement d'autres postes supplémentaires dans le prochain budget. On n'est pas sur la voie des économies et d'une politique axée sur les ressources à disposition, faire avec ce que l'on a et pas en fonction de nos lubies ou de notre idéologie. Revenons à la raison, avec des budgets et des politiques en fonction de nos revenus.

M. V. Matthys remarque que le préavis concernant la demande de crédit d'étude pour l'assainissement énergétique concerne cinq bâtiments. La liste en compte 19. Il n'aurait pas été effarouché par une augmentation d'un point d'impôt dédié à l'investissement, mais il ne déposera pas d'amendement dans ce sens, entre autres pour les raisons évoquées par M. L. Lavanchy. Il se dit donc opposé à toute réduction du taux d'imposition. Rénover cinq bâtiments représente 35 millions de francs. Il en reste 14 à faire par la suite. Aujourd'hui, deux tiers des investissements sont couverts par l'emprunt et, contrairement à ce qui a été dit, l'emprunt a un coût. Concernant la politique de la Municipalité et celle décidée par le Conseil, la population aura tout loisir, lors des prochaines élections dans un peu moins de deux ans, de sanctionner ou pas la politique actuelle.

M. P. Bertschy se dit surpris d'entendre certaines personnes craindre les décisions populaires. Pour sa part, il ne le conçoit absolument pas. En politique, quand on a une idée, une solution à proposer, on va de l'avant, on essaie de convaincre non seulement le Conseil, mais également le peuple. On fait des démarches participatives, on suit les pétitions qui sont déposées, mais on a peur d'une votation populaire. Les bras lui en tombent.

M. le Syndic revient sur les deux arguments mis en avant par rapport à cet amendement. Pour ce qui est des priorités, de ce qu'on fait ou ne fait pas, gardons cela pour le débat budgétaire. Un des arguments est de redonner du pouvoir d'achat aux Veveysannes et Veveysans. Il souhaite donner quelques ordres de grandeur, préciser les décisions prises au niveau cantonal et ce que cela implique pour le contribuable veveysan. En 2024, il y a eu une baisse de 3,5% de l'impôt cantonal, heureusement sans impact pour les communes. Récemment, le Conseil d'État a annoncé son plan « pouvoir d'achat », avec une baisse supplémentaire de 1,5% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, répartie en trois tranches de 0,5% jusqu'à la fin de la législature. Cela signifie une baisse totale de 4%. Il a aussi annoncé une baisse de 5%, avec le même mécanisme – donc sans impact pour les communes – sur la fortune. Des mesures d'allègement des impôts sur les successions et les donations sont aussi prévues, avec des seuils déductibles plus importants. Près de la moitié des communes vaudoises, dont Vevey, sont concernées. Cela entraînera des conséquences sur les finances communales, mais nous n'avons pas d'énormes fortunes sur notre territoire ; l'impact restera donc modéré. Des modifications concernent également le bouclier fiscal. Le Grand Conseil est revenu sur des modifications décidées en 2022, parce qu'il a été documenté le départ de certains contribuables qui estimaient que les impôts perçus devenaient confiscatoires. Vevey ne sera là aussi que peu impactée. Puisqu'il y a déjà eu 2,3% de baisse en 2024, la diminution sur la facture d'impôts (impôts cantonaux et communaux) représentera environ 2,7% en 2025 pour les personnes physiques. La proposition du groupe PLR représenterait 0,43% de baisse d'impôt. Pour une personne qui paie CHF 20'000.- d'impôts, la baisse serait inférieure à CHF 100.-. Elle serait donc infime pour cette catégorie de contribuables. Et c'est peut-être une famille qui cherche une place en garderie et pour lesquelles, lorsqu'elles pourront être créées, il faudra de l'autofinancement et qui auront pour ces personnes une valeur bien supérieure à cette baisse somme toute relativement modeste. Une baisse comme celle-ci représente beaucoup de petits montants pour beaucoup de gens, qui seront plus ou moins significatifs. Ceux pour lesquels l'effet pourrait être le plus notable, ce sont les très bas revenus, mais qui ne paient pas ou très peu d'impôts. Cela n'aura donc aucune influence pour eux, mais représentera une perte de CHF 800'000.- à CHF 900'000.- d'autofinancement direct pour la Ville. L'impact le plus important sera probablement dans l'impôt sur les entreprises, pour quelques entreprises en particulier. Si pour tout un chacun ce montant-là peut paraître significatif, il ne le sera pas forcément pour ces entreprises. Cet amendement est donc une fausse bonne idée, parce que les gens ont plus à perdre qu'à gagner avec une baisse qui n'aura que peu d'impact, même pour les contribuables plus importants. Il invite donc le Conseil à ne pas soutenir cet amendement.

M. H. Queyranne revient sur le commentaire de M. B. Schobinger, qui laissait sous-entendre que le développement durable pouvait être un vecteur d'économies, donc pas une priorité. On peut tous se poser la question de notre empreinte sur la terre pour les générations futures. Avoir un service qui s'occupe de cela pour avoir une gestion intelligente et des actions sur le long terme lui paraît non seulement une priorité, mais peut-être la plus importante des priorités, parce que ce que l'on fait aujourd'hui aura un impact demain. Laisser sous-entendre que ce ne serait pas une priorité le stupéfait.

M. O. Ghorayeb exprime le soutien du groupe En Avant Vevey, ainsi que de nombreux citoyens, à la proposition de réduction d'un point du taux d'imposition communal. Cette baisse d'impôt représente une véritable opportunité pour notre commune, tant pour nos résidents que pour nos entreprises locales. Elle augmentera le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Avec plus d'argent dans la poche, les habitants de Vevey seront en mesure de consommer davantage localement. Cela se traduira par une relance directe de l'économie de proximité et renforcera le tissu économique local. Cette dynamique bénéficiera également aux entreprises en allégeant leur charge fiscale, leur permettant ainsi d'investir davantage, que ce soit en embauchant du personnel ou en augmentant les salaires de leurs employés. Cela créera des emplois et renforcera l'attractivité de Vevey, en attirant de nouveaux entrepreneurs désireux de s'implanter dans une ville où il fait bon travailler et innover. Dans un contexte de concurrence intercommunale, une baisse d'impôt rendra Vevey plus compétitive par rapport aux autres communes. En agissant aujourd'hui, nous permettons à notre ville de se démarquer et d'augmenter son attrait pour les familles, les jeunes actifs et les investisseurs. Cette mesure ne signifie pas une gestion imprudente des finances publiques, bien au contraire. Une baisse d'impôt incite à une meilleure gestion des ressources, elle exige de la commune qu'elle optimise ses dépenses et améliore son efficacité au profit de tous les Veveysans. C'est une question de bonne gouvernance. Enfin, cette réduction fiscale représente une bouffée d'air pour la classe moyenne, souvent la plus touchée par la pression fiscale. Cette baisse offrira un soulagement concret en réduisant le poids financier, tout en maintenant la capacité de la Commune à offrir des services publics essentiels de qualité. En soutenant cette baisse d'impôt, nous affirmons notre volonté de soutenir le dynamisme économique de notre ville, tout en nous engageant pour une gestion efficace des finances publiques. Il s'agit d'un acte de responsabilité envers nos citoyens et de confiance en l'avenir de Vevey. Il encourage donc le Conseil à voter en faveur de la proposition du PLR, qui bénéficiera à l'ensemble de la commune.

M. B. Schobinger revient sur l'intervention de M. H. Queyranne. Gardons ces éléments-là pour le débat sur le budget. Ce qu'il a dit, c'est que la suppression du service du développement durable s'est posée à une époque. Il rappelle en outre qu'il y a quelques années, le Canton et les communes ont décidé une bascule fiscale de 1,5 point en faveur du Canton. Jamais Vevey n'a vu la couleur de cette bascule d'impôt ; il est temps de la rendre aux contribuables.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme S. Marques demande que le vote sur l'amendement se déroule à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement.

Résultat du vote :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins blancs</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
81	81	0	0	81	41	39	42

L'amendement est donc rejeté. Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (six avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 25/2024 du 19 août 2024, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2025,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2025, selon projet joint au préavis municipal N° 25/2024 et de le soumettre à la ratification de la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS) en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

10.2 Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'063'000.— pour l'assainissement énergétique de Charmontey 41-43 et Charmontey 45-47, propriétés du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey et d'un crédit d'étude de CHF 2'657'000.— pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales (2024/P26)

Rapport : M. Vincent Matthys

M. V. Matthys rappelle les deux vœux formulés par la commission. Même s'ils ne sont pas en lien direct avec les décisions à prendre ce soir, ces vœux ont été émis pour le futur de ce dossier. Le premier vœu demande qu'il soit tenu compte, lors du calcul des loyers, d'un taux de rendement suffisant, en rapport avec les charges à couvrir. Le deuxième, que la Municipalité étudie attentivement toutes les possibilités d'extension des surfaces locatives, lorsqu'il est question de rénover un bâtiment ; l'objectif est d'augmenter les rentrées financières.

M. P. Bertschy indique que le PLR soutient ces études et se dit satisfait du fait que la Municipalité n'a pas besoin d'augmenter les postes à plein temps pour ce dossier. Il souhaite également que les vœux formulés par la commission, même si ce ne sont que des vœux, soient respectés tout au long du processus. Le PLR y veillera.

Mme H. Foster se dit ravie que ces bâtiments soient rénovés et félicite la Municipalité d'engager ces travaux. Elle souhaite qu'un soin particulier soit donné aux relations avec les locataires de ces immeubles, avec des communications fournies de manière claire. Que se passe-t-il jusqu'aux travaux avec les appartements qui sont déjà libérés, par exemple au bd Charmontey ?

M. C. Gülcü remarque qu'à la page 3 de la réponse à l'interpellation déposée par M. Bertschy en début d'année, intitulée « Publicité commerciale et autres », la Municipalité justifiait l'interdiction de la publicité en dehors des bâtiments en invoquant une réduction de 2'130 tonnes d'équivalent CO2 par an, comme si chaque panneau publicitaire était un dragon cracheur de CO2. Or, à la page 9 du préavis que nous examinons ce soir, il est mentionné que la rénovation des cinq bâtiments prioritaires, pour un coût total de 35 millions de francs (hors études), entraînera une réduction des émissions de CO2 de 97 tonnes par an. Cet écart abyssal entre les efforts déployés et les résultats obtenus devrait nous interpeller. Ne devrait-on pas, face à cette disparité, remettre en question la plausibilité de la réduction de 2'130 tonnes liée à la publicité commerciale ?

M. P. Molliat, municipal, répond que la Commune prendra évidemment un soin particulier non seulement des locataires de ces différents bâtiments, mais des usagers aussi. Un certain nombre de services de la Ville occupent ces bâtiments ; on a évidemment intérêt à les déranger le moins possible. Qu'en est-il des appartements qui sont libérés entre aujourd'hui et le début des travaux ? Cela dépend. Lorsqu'on a suffisamment de temps, on les reloue avec des baux à durée déterminée. Ainsi, on prévient directement les gens qu'à un moment donné il y a aura des travaux et que si l'on n'a pas d'autres solutions, ils devront partir. Ce qui peut arriver aussi, c'est que les appartements ne soient pas reloués et qu'on les utilise par exemple à des fins logistiques dans le cadre des travaux. Pour la question énergétique, le calcul se fait à partir des données réelles des bâtiments. Le calcul sur la partie commerciale se fait à partir de données empiriques à l'échelle d'un pays. Il se renseignera pour savoir comment ce calcul a été fait et apportera plus de précisions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 26/2024, du 19 août 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'063'000.— pour l'assainissement énergétique de Charmontey 41-43 et Charmontey 45-47, propriétés du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey et d'un crédit d'étude de CHF 2'657'000.— pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

pour le LOT 1 (Charmontey 41-43 et Charmontey 45-47) :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'063'000.— pour « les études d'assainissement énergétique des bâtiments Charmontey 41-43 et Charmontey 45-47, propriétés du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey » ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;
4. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2.

pour le LOT 2 (Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10) :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'657'000.— pour « les études d'assainissement énergétique des bâtiments Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales » ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ;
 3. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;
 4. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2.
- 10.3 Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux - des canalisations et des routes : CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège CHF 1'165'000.—, pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler CHF 105'000.—, pour le projet de la RC 780 et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège (2024/P27)

Rapport : M. Colin Wahli

M. le Président annonce que M. B. Schobinger se récusé pour ce point dans la mesure où il est lui-même mandataire pour l'un ou l'autre des objets de ce préavis.

M. V. Imhof, municipal, indique que l'enquête publique concernant le projet à l'avenue Ernest-Biéler a donné lieu à huit oppositions. Pour lui permettre de finaliser le traitement de ces oppositions, la Municipalité doit retirer ce projet, qui fera l'objet d'un préavis modifié. Cela implique la suppression du chapitre 3 du préavis (Réfection et aménagement de l'avenue Ernest-Biéler) et du montant de CHF 1'165'000.- prévu à cet effet. Elle dépose donc un amendement pour supprimer la décision No 2 des conclusions du préavis, soit d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'165'000. — pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité (six abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (trois abstentions) telles qu'amendées. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 27/2024, du 19 août 2024, concernant le « Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux, des canalisations et des routes :
– CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège
– CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler
– CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780
et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780 ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;

4. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
5. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11 ;
6. d'adopter le projet de piétonnisation de la rue du Collège en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou).

11. Réponses aux interpellations

Néant.

12. Communications de la Municipalité

Néant.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

13.1 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Comptes et études, éclaircir le brouillard... »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. le Syndic demande si l'interpellateur souhaite également la liste des études engagées par voie budgétaire.

M. P. Bertschy répond qu'on peut retrouver celles qui concernent le budget. En revanche, c'est plus compliqué parfois de retrouver celles qui sont hors budget. Mais si c'est plus facile de mentionner toutes les études, cela lui convient tout à fait. Son interpellation concerne tout ce qu'on ne retrouve ni dans la brochure des comptes, ni dans celle du budget, ni dans certaines communications que le Conseil peut recevoir. Tout ce qui est particulièrement difficile à retrouver devrait figurer dans la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Une mise à jour s'impose ! »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.3 Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu ? »

Mme S. Marques donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.4 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Situation d'urgence précaire Vevey - Riviera - Vaud »

Mme S. Dohr donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

M. L. Lavanchy aimerait savoir si la Municipalité a donné une suite à la résolution votée par le Conseil communal le 2 mai 2024 pour une réévaluation de l'usage de nos propriétés à La Veyre acquises dans le but d'y établir un centre sportif, et si oui laquelle.

M. P. Molliat, municipal, répond de manière partielle en l'absence de son collègue M. A. Dormond. On est en plein traitement des oppositions. C'est donc plutôt à l'issue de ce débat-là et de ces différentes interactions que la Municipalité pourra décider quelle suite donner à cette résolution.

Mme D. von Gunten demande à ses collègues du Conseil initiateurs d'interpellations de prévoir des titres un peu plus descriptifs, avec quelques mots-clés ; cela permettra de mieux les retrouver dans son ordinateur en fonction des sujets traités.

Mme F. Despot indique que le groupe UDC confirme son soutien aux interventions faites par le PLR et Vevey Libre concernant le deal de rue. Il partage les inquiétudes formulées, et ce depuis le début ; cela fait très longtemps qu'il demande des actions dans ce domaine. Il y a environ deux ans, l'UDC a fait à peu près le même constat que celui que l'on peut lire dans le communiqué des trois syndicats. À l'époque, on lui a ri au nez, voire traité de tous les noms. Elle espère que le groupe da. aura un peu plus de respect et un peu moins de dédain pour ce même constat lorsqu'il est avancé par un syndic de ses couleurs. D'avance merci.

M. L. Lavanchy rappelle que la Municipalité a délégué ses tâches de police à l'Association Sécurité Riviera. En relisant les procès-verbaux de l'année 2024, on se rend compte qu'il n'y a eu aucune intervention au Conseil intercommunal sur le sujet. Comment expliquer une telle bizarrerie ? Peut-être parce que les séances ne sont pas télévisées.

Mme S. Dohr précise que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera est intervenu en 2023 sur ce sujet et que le Comité de direction l'a immédiatement renvoyé vers les municipalités de chacune des communes membres. Néanmoins, et cela aurait pu être relevé au point 8 de l'ordre du jour, lors de sa dernière séance, le Conseil intercommunal a modifié l'ordre du jour afin d'ajouter une communication orale intitulée « Lutte contre le deal de rue à Vevey – Bilan intermédiaire 2024 ». Le procès-verbal de cette séance sera disponible prochainement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexe (2) :

- Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu ? »
- Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « « Situation d'urgence précaire Vevey - Riviera - Vaud » »

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Vevey... à la recherche du deal perdu ?

Ces dernières semaines, à la suite d'une pétition citoyenne lancée mi-août, le problème du « deal de rue » a suscité une grande inquiétude et a fait l'objet de nombreux débats sur la place publique et dans les médias.

Il est grand temps que des mesures concrètes soient prises pour rétablir le sentiment de sécurité parmi les habitants de Vevey. Personne ne devrait avoir peur de se déplacer librement dans la ville à n'importe quel moment de la journée.

Dans la presse du 27 septembre 2024, plusieurs médias ont évoqué l'union de Lausanne, Yverdon et Vevey dans la lutte contre le trafic de drogue et ont qualifié la situation actuelle d'« incontrôlable à bien des égards ». Le dimanche 29 septembre, nous avons pu suivre dans l'émission « Mise au point » la ville d'Yverdon et sa lutte contre le fléau du trafic de drogue et une scène ouverte de la drogue. Opérations de police et fermeture du « Kipole » ne sont que quelques-unes des mesures prises par la ville.

Il est inquiétant de constater que notre municipalité ne semble considérer la situation comme préoccupante que maintenant, comme si les médias étaient plus puissants que notre Conseil communal qui, depuis bientôt 14 ans (*réf. Motion PLR – Patrick Bertschy, déposée au CC de nov 2010, Augmentons la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur la place de la Gare et de certaines cours de récréation*) a été alerté à plusieurs reprises par des motions, interpellations ou des postulats, tirant ainsi la sonnette d'alarme sans trop de succès.

Sans entrer plus dans les détails, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Malgré les différentes interventions dans ce conseil depuis plusieurs années, pour attirer l'attention sur l'urgence du problème lié au deal, la municipalité n'écrit jamais le mot « urgent » dans la lettre adressée au Conseil d'État. Comment voyez-vous le cadre temporel pour appliquer enfin la politique des quatre piliers en matière de drogues ?
2. Quelles suites la municipalité donne-t-elle à la réponse du Conseil d'État, sachant que celle-ci reste très vague avec un accusé de réception « la question sera traitée » en temps voulu » ?
3. La situation des toxicomanes à Yverdon a changé. Nous avons déjà abordé ici dans notre Conseil la thématique du tourisme des toxicomanes (*voir Interpellation VL Vevey-Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ?*), c'est pourquoi nous posons à nouveau la question : que fait la municipalité pour endiguer l'éventuel flux de toxicomanes?
4. Depuis la rentrée, des médiateurs ont été engagés pour aider la municipalité dans cette situation. Quel est le cahier des charges des "Médiateurs de rue", quand (*plage horaire*), dans quel quartier et comment interviennent-ils ? La question des médiateurs de rue est-elle toujours d'actualité face à une situation « hors de contrôle » ?
5. Pouvez-vous nous fournir un rapport détaillé sur les mesures prises au cours des derniers mois ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey

Sandra Marques

Présidente de Groupe

Interpellation de Vevey Libre pour la séance du Conseil du 3 octobre 2024

Vevey, le 2 octobre 2024

Situation d'urgence précaire Vevey - Riviera – Vaud

Monsieur le Président
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues

« Sous tension, un espace d'accueil ferme les lundis », tel est le titre d'un article paru le 1^{er} octobre dans le 24Heures. On parle de la fondation Aacts à Vevey (Addiction, Action Communautaire, Travail Social) qui effectue un travail remarquable depuis plusieurs décennies dans la lutte contre la précarisation des personnes. On y apprend qu'en raison de l'explosion de la demande, les tensions entre les différents publics qui se côtoient, sont de plus en plus fortes.

Dans ce même cadre temporel, la semaine dernière, nous avons également pu suivre la fermeture de la Kipole, un centre d'accueil pour personnes en situation de précarité à Yverdon, ou encore un débat assez virulent au sein du Conseil communal de Lausanne, sur le bien-fondé du centre pour personnes en situation d'addiction à la Riponne, toujours la semaine dernière.

Le dernier rapport d'activité d'Aacts de 2023 interpelle. J'aimerais rendre visible ici un extrait du mot du directeur qui indique :

Début de citation : « Ce n'est plus à démontrer, les différentes crises structurelles récentes ont amplifié des situations de vulnérabilité préexistantes. Nous voyons ainsi, mois après mois, des situations déjà complexes basculer dans des états de précarité totale et les conduites à risques et l'abus de substances s'aggraver. La crise sanitaire de 2020-2022 a certes rendu visibles des situations qui passaient auparavant sous le radar. Mais l'érosion actuelle généralisée du pouvoir d'achat, le durcissement des conditions d'existence, le balayage inexorable vers les marges d'une partie de la population qui ne peut pas ou plus correspondre aux exigences administratives ou sociétales, constituent de véritables bombes à retardement. Cette vulnérabilisation touche particulièrement les couches moyennes inférieures de la population et atteint lentement la classe moyenne. Fin de la citation.

Pendant ce temps, dans le rapport annuel 2023 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera), aucune indication sur l'urgence de la situation. Rappelons que c'est notre institut qui gère tous les aspects sociaux de notre région allant de Saint-Saphorin à Veytaux.

La situation est complexe et d'autant plus préoccupante en raison de l'augmentation du nombre d'usagers de ce lieu qui est le seul point de chute de la région de la Riviera, voire du

Chablais. Nous savons toutes et tous que ni la précarité, ni les drogues et encore moins le deal connaissent des frontières intercommunales, voir intercantonale.

Dans ce contexte, et en rappelant qu'il y a une année nous avons déjà attiré votre attention sur le fait du déplacement des problèmes de précarité depuis Lausanne et Yverdon, nous obtenir les précisions suivantes de notre Municipalité :

1. A partir de ces constats, notre Municipalité et l'ARAS Riviera ont-elles des mesures anticipatives face à cette évolution de la précarité dans notre ville et notre région ?
2. Est-ce que notre Municipalité et ARAS Rivera sont en contact direct avec d'autres grandes villes comme Lausanne, Villeneuve, Aigle et encore Monthey pour anticiper les déplacements des personnes en précarité, qui pourraient se retrouver isolées ici, à Vevey, puisque dans les autres villes, étant donné qu'aucune infrastructure similaire n'existe dans ces autres villes ?
3. Est-ce que la Région du Chalais prévoit-elle d'ouvrir une institution similaire à la nôtre afin de ne pas concentrer toutes les personnes concernées à Vevey ?
4. La Municipalité et ARAS sont-elles disposées à négocier des prestations supplémentaires avec le canton et la fondation Aacts, en vue de permettre à cette institution d'ouvrir ses portes 7 jours sur 7 dans les plus brefs délais ?
5. Quelles démarches la Municipalité et ARAS Riviera ont-elle entreprises auprès du canton à ce sujet ?
6. Quelle est la vision de la Municipalité et de l'ARAS Riviera à court et moyen terme dans la lutte de la précarisation des personnes ?

Nous souhaitons une réponse écrite.

Pour Vevey Libre

Sarah Dohr

<https://www.24heures.ch/vevey-sous-tension-lespace-aacts-ferme-le-lundi-412853027920>

<https://aacts.ch/rapportsannuels>

<https://www.yverdon-les-bains.ch/medias/actualites/detail/projet-pilote-kipole>

<https://www.lausanne.ch/officiel/conseil-communal/seances/portail-video-des-seances-du-conseil-communal/archives/2919>

<https://www.arasriviera.ch/l-association/#buts-optionnels>